

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 18

Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 9 juillet 2020

Date de la convocation

03/07/2020

Date d'affichage

.../07/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/07/64

Objet de la délibération

Dénomination d'une voie nouvelle

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Barbara BURELLI (procuration à M. Patrick HOSTEIN), M. Christophe JACOBS (procuration à M. Patrick NURBEL).

Absents excusés :

Absents : Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, M. Sébastien PICOT.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Mariannick LAFITEAU.

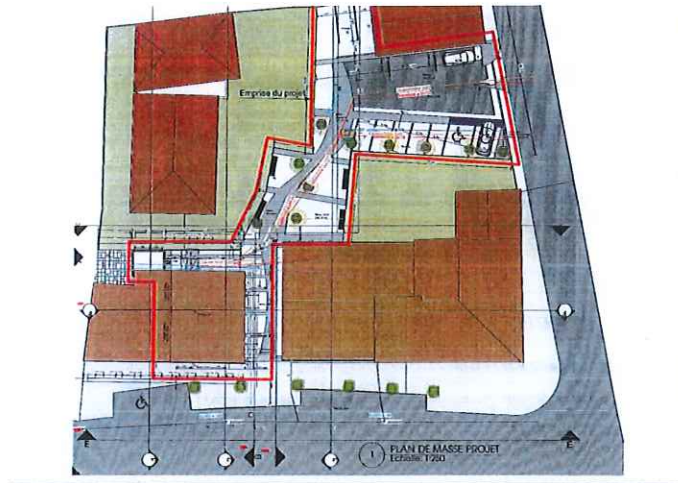
Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.
Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Considérant qu'une voie nouvelle a été créée à l'occasion des travaux permettant une liaison entre la rue du Stade et la place située à l'arrière des bâtiments numérotés 1, 3, 5, 7 et 9 rue du Stade conformément au plan ci-dessous :



Considérant qu'il convient d'attribuer une dénomination à cette voie nouvelle et que cela relève de la compétence du conseil municipal ;

Considérant que M. le Maire propose de dénommer cette voie nouvelle « **Passage Paul RABOT** » en hommage à Monsieur Paul Rabot (1870-1918) qui a vécu 30 ans de sa vie à Avensan dans le domaine de Meyre et a fait partie de la génération perdue des hommes de lettres dont le renom n'a pas survécu aux bouleversements de la première guerre mondiale. Il a laissé une œuvre riche avec pour cadre le Médoc, le bassin d'Arcachon, Bordeaux. On peut relever des recueils de poèmes (bigarrures, Noël d'étoiles), des nouvelles, des pièces de théâtre (la fêlure, le rayon).

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De dénommer cette voie « **Passage Paul RABOT** ».

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,
Le 9 juillet 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

P. BAUDIN

